

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 43 (1898)  
**Heft:** 10  
  
**Rubrik:** Nouvelles et chroniques

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOUVELLES ET CHRONIQUES

---

### CHRONIQUE SUISSE

(*De notre correspondant particulier.*)

† Le colonel Rodolphe Schmidt. — Démission du colonel E. de la Rive. — Les nouveaux insignes d'officiers. — Budget militaire.

Il est bien tard pour signaler la mort, passée presque inaperçue et survenue le 27 juillet, du colonel Rodolphe Schmidt. Cependant son nom reste attaché à la plupart des travaux entrepris depuis un tiers de siècle pour l'amélioration et le renouvellement des armes à feu portatives en Suisse. Il y aurait ingratITUDE, au moment de son décès, à ne pas rappeler les services qu'il a rendus et la réputation que lui ont valu, au dehors, comme à l'intérieur de nos frontières, ses travaux techniques et ses publications sur l'armement de l'infanterie.

Rodolphe Schmidt naquit à Bâle en 1832. Ses parents le destinaient à l'industrie de la soie, mais de bonne heure, il montra des aptitudes marquées pour l'armurerie et la technique des armes à feu.

Recrue d'infanterie en 1853, lieutenant en 1855, capitaine de chasseurs en 1860, il s'occupait avec passion soit dans ses services militaires, soit au civil des questions de tir. En 1870, nous le trouvons major d'infanterie, en 1871 major à l'état-major général, en 1876 lieutenant-colonel, enfin en 1887 colonel d'infanterie.

Dès 1861, un travail de concours sur un nouvel armement de l'infanterie suisse avec un fusil de précision de petit calibre, le fit remarquer. Il obtint un premier prix, et sa nomination comme contrôleur d'armes suivit en 1864, comme contrôleur en chef en 1867. A cette époque il fut placé à la tête de la commission chargée d'étudier l'introduction du chargement par la culasse. Trois ans plus tard, en 1871, sur son initiative, la fabrique d'armes fédérale était créée provisoirement et définitivement en 1875. R. Schmidt en fut le premier directeur et demeura en fonction 24 années, jusqu'en 1894. Pendant cette longue période, il a dirigé toutes les transformations auxquelles donna lieu l'armement de notre infanterie.

Nous ne saurions épuiser la liste des publications qu'il a fait paraître, et dont la valeur technique est incontestable. Citons parmi les principales : *Le développement des armes à feu* (Schaffhouse 1869); *Les armes suisses à répétition, fusil, carabine, mousqueton* (Bâle, Genève, Lyon,

1873); *Les armes à feu portatives*, avec atlas, 56 planches chromolithogr. (Bâle, Genève, Lyon 1877); *Les nouvelles armes à feu portatives*, 23 planches chromolithogr. (1889), etc.

Le colonel R. Schmidt a longtemps collaboré aussi à l'*Allgemeine Militär Zeitung* de Darmstadt.

\* \* \*

M. le colonel E. de la Rive quitte le corps d'instruction. Le Conseil fédéral a accepté sa démission avec remerciements pour les services rendus.

La détermination de M. le colonel de la Rive cause de vifs regrets dans le corps des officiers, dans celui des officiers de la Suisse romande spécialement. Ils aimaient à recevoir, dans les écoles centrales, l'enseignement de cet officier qui, à une compétence militaire unanimement reconnue, joint les qualités d'un brillant et savant professeur. Ses leçons étaient un modèle d'exposition claire et substantielle, et de plus inspirées toujours par un esprit pratique qui en doublait l'attrait. Aussi, dans le discours qu'il a prononcé à la fin de la dernière critique des manœuvres, le chef du Département militaire a-t-il pu faire remarquer l'influence des écoles centrales sur les progrès réalisés par nos troupes, surtout en ce qui concerne la cohésion entre les diverses armes.

Le colonel de la Rive prend à titre définitif le commandement de la II<sup>e</sup> brigade d'infanterie que ses fonctions n'avaient permis de lui conférer qu'à titre provisoire.

\* \* \*

Les dernières grandes manœuvres ont permis de vérifier pratiquement un certain nombre des critiques élevées contre les nouveaux insignes d'officiers. Ces insignes ont été trouvés mal commodes à deux points de vue : celui de la lecture des grades et celui de leur maintien en bon état.

Au point de vue de la lecture des grades, il faut un coup d'œil exercé pour distinguer les étoiles sur les pattes d'épaule. Or sur argent ou argent sur or se détache mal. Mieux vaudrait faire de l'insigne sur les épaules un simple motif décoratif, et reporter les étoiles sur le devant du col où elles seraient plus apparentes.

La différence n'est pas assez marquée non plus entre les officiers supérieurs et les officiers subalternes. Jadis, une estafette distinguait facilement à distance un commandant de régiment d'un adjudant de bataillon. Les galons d'or de l'un, blancs de l'autre étaient une indication suffisante. Aujourd'hui la confusion est continue. Les étoiles ne ressortent pas sur les pattes d'épaule, et, à cinquante pas, les trois galons étroits du capitaine font à l'œil le même effet que les deux galons plus larges du lieutenant-colonel. De là des erreurs de personnes et de fréquents retards dans la transmission des ordres.

A ces inconvénients s'ajoute celui de l'usure extrêmement rapide des

nouveaux insignes. Passementerie déjà très coûteuse, elle en est rendue plus coûteuse encore. Le département militaire ne pourrait-il pas la faire confectionner dans les arsenaux qui la livreraient au prix de revient ? On affranchirait ainsi les officiers de l'obligation de recourir à des tailleurs qui abusent de la situation, et l'on mettrait un terme à maints vilains racontars que la mauvaise qualité des nouveaux insignes a fait naître. Quelques jours de pluie suffisent pour les rendre inmettables.

Les officiers subalternes se plaignent en outre d'une autre cause de détérioration : la courroie du sac. Grâce à celle-ci, la patte d'épaule, au bout de vingt-quatre heures, affecte une forme concave tout à fait grotesque.

Le département militaire fédéral rendrait un signalé service aux officiers et s'attirerait leur reconnaissance à tous, en se hâtant de reviser, sur cette question des insignes, le récent règlement. L'expérience l'a condamné ; plus vite on en reviendra, mieux cela vaudra.

Ne serait-il pas très simple de fixer les étoiles sur le devant du col et d'orner l'épaule d'un trèfle par exemple, à l'ancienne manière française, en passementerie souple et non rigide ce qui est disgracieux, or ou argent suivant l'arme, et même en laine noire pour la tenue d'exercice ? La tresse large remplacerait le trèfle chez les officiers supérieurs, et tout serait dit.

Dans tous les cas, quelle que soit la décision de l'autorité militaire quant à la forme et à la nature des insignes, nous nous permettons d'insister au nom de tous nos camarades pour le changement le plus prompt possible du système actuel.

\* \* \*

L'attribution au corps d'armée des troupes de landwehr 1<sup>er</sup> ban demande que le matériel de corps de ces troupes soit identique à celui de l'élite. Le budget pour 1899 prévoit l'acquisition des fourgons de brigade et de régiment et de la voiture sanitaire régimentaire. Est prévue également la première des quatre annuités qui permettront de doter les bataillons des fourgons, des voitures à munition et des outils de pionniers réglementaires. On compte, enfin, compléter le matériel de cuisine de tous les bataillons, élite et landwehr I, en leur donnant des chevalets métalliques, pliables, pour la suspension des marmites ; coût, 42 700 fr., somme aussi répartie sur quatre années.

Les capitaines de batterie seront heureux de trouver dans ce même budget un « poste » pour premier achat de quarante caisses de bureau destinées aux « chefs de batterie et officiers du train » ; ils les réclamaient depuis si longtemps ! Ces caisses seront semblables ou à peu près à celles des quartiers-maitres.

Les premières acquisitions pour le parc de la compagnie d'aérostiers

figurent aussi au budget de 1899. Ce sont : 1 fourgon avec un ballon, 1 voiture-treuil, 1 générateur à hydrogène, 1 ballon gazomètre, 1 chaudière à vapeur avec pompe à compression, 1 garniture de tubes avec une voiture de transport et les fourgons nécessaires. « Nous pensons compléter l'année prochaine, dit le message, le parc d'aérostation, par l'acquisition des deux autres garnitures de tubes avec leurs voitures de transport ainsi que le prévoit la loi. »

Les exigences de l'artillerie de forteresse continuent à être importantes. Comme toujours, dans la fortification, un ouvrage en appelle un autre, l'armement se perfectionne, et il faut constituer des réserves, qui n'existaient pas ou peu jusqu'ici. Les dépenses les plus fortes concernent 2 canons de 12 cm. en acier-nickel pour le Gothard; 4 canons de même genre pour St-Maurice, enfin deux pièces à tir rapide de 5,3 cm. et deux obusiers de réserve de 12 cm. pour le Gothard. Une partie de ces acquisitions, celle des canons de réserve, entre autres, ont été votées antérieurement.

Les canons de 12 cm. de position, qui jusqu'ici tiraient sur plateforme, sur simples coins de recul, vont être munis de freins de recul hydrauliques; ce perfectionnement permettra un tir plus rapide et plus sûr tout en exposant moins et en fatiguant moins le matériel. Une somme de 32 000 fr., répartie en deux annuités, est prévue pour cette transformation.

### CHRONIQUE ALLEMANDE

*(De notre correspondant particulier.)*

Toujours le nouveau projet militaire. — Mutations et promotions de généraux, — Les officiers joueurs. — Publications nouvelles : Verdy du Vernois, grand Etat-Major, major Kunz. — Le nouveau canon. — Un détachement de signaleurs.

A diverses reprises, je vous ai parlé des fausses nouvelles qui circulent à l'endroit du projet militaire dont s'occupera le Parlement cet hiver. Il semble qu'aujourd'hui, le silence se soit fait pour un temps, ce qui n'est pas pour étonner; l'attention est retenue ailleurs par les événements sérieux et palpitants qui se déroulent et se succèdent à l'envi. Quand on en reviendra à ce mémorable projet, vous verrez que les faits me donneront raison; on ne pense nullement à former les troisièmes bataillons des nouveaux régiments, on augmentera simplement l'effectif des régiments actuels, qui est extrêmement faible et ne compte guère plus de cent hommes par compagnie. On créera trois nouveaux corps, ou plutôt, entendons-nous, on en constituera les états-majors, sans créer les corps eux-mêmes. Au surplus, on peut toujours s'attendre à d'autres surprises quand paraîtra l'Annuaire militaire.

— Le mois de septembre a vu se produire un assez grand nombre de mutations d'officiers supérieurs, mais en somme peu de promotions. Des deux généraux des 7<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> corps qui ont pris part aux manœuvres impériales, l'un, de Seebeck, a été nommé chef honoraire du 31<sup>e</sup> régiment ; l'autre, le lieutenant-général v. Mikusch-Buchberg avance au grade de général d'infanterie. Ont passé à la retraite ou à disposition, le gouverneur de Mayence, général d'infanterie v. Holleben, ainsi que le commandant de Strasbourg, lieutenant-général Léo, et le chef de la 5<sup>e</sup> division, lieutenant-général v. Natzmer, qui avait pris, il y a six mois, la succession du général v. der Goltz. Le général de Holleben a été remplacé à Mayence par le commandant de la 22<sup>e</sup> division de Cassel, lieutenant-général baron de Collas, qui lui-même a eu comme successeur le prince Léopold de Prusse, le fils du « prince rouge ». A v. Natzmer succède le lieutenant-général Köpke.

Le baron de Collas est né en 1841 et entra en 1860 dans l'infanterie. Il fit la campagne de 1866 et passa ensuite à l'Académie de guerre. Le général de Manteuffel s'intéressait à lui; aussi, en 1870, de Collas suivit Manteuffel à l'état-major de la première armée, puis à l'armée du Sud et à l'armée d'occupation. Il resta attaché à la personne du feld-maréchal jusqu'en 1876, époque où il devint chef de compagnie. Il continua sa carrière soit dans l'état-major, soit dans la troupe ; en 1891, il commandait en Wurtemberg une brigade d'infanterie ; ensuite, en 1895, une division.

Le prince Léopold, lui, est de 1865. Il a fait ses premières armes dans l'infanterie et dans la cavalerie, il commanda ensuite le régiment des gardes du corps, puis une brigade d'infanterie de la garde ; en dernier lieu, la 4<sup>e</sup> brigade de cavalerie. C'est le duc Albrecht de Wurtemberg qui lui succède. Le jeune duc appartient à la branche catholique à laquelle reviendra le trône de Wurtemberg après la mort du roi actuel et de son frère Guillaume.

— Vous avez certainement entendu parler de la querelle de jeu qui s'est produite entre officiers de la Garde. Un officier accusait un camarade d'avoir triché. Inutile d'entrer dans les détails, sauf à dire que l'un des trois officiers en cause doit être le prince héritaire de Saxe-Cobourg, premier-lieutenant au premier régiment de la Garde à pied. Il a fallu... sévir ; on l'a transféré dans un régiment hessois, à Darmstadt, celui des grenadiers garde du corps (Leib-Grenadiere) en lui conférant le grade de capitaine et de chef de compagnie. Singulière façon de punir que d'accorder de l'avancement, vous conviendrez !

— Le monde des livres a été d'une fécondité étonnante le mois passé et c'est encore la librairie Mittler et Sohn qui tient le record des ouvrages nouveaux. Je ne citerai que quelques-unes des publications les plus remarquables.

Tout le monde connaît les *Etudes sur la conduite des troupes* (Stüdien über Truppenführung), du général Verdy du Vernois. Le colonel de Gossler, cousin du ministre de la guerre, et commandant du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de la garde, prépare une nouvelle édition de ces « études » en les conformant aux règlements nouveaux et aux formations actuelles de l'infanterie. La première livraison vient de paraître, sous le titre : *La division d'infanterie dans le corps d'armée* (Die Infanterie-division im Verbande des Armeekorps).

La section historique du grand Etat-Major publie : *Les préparatifs de guerre en Prusse et les plans d'opération de 1805* (Die preussischen Kriegsvorbereitungen u. Operationspläne von 1805), ainsi que les *Entreprises du détachement von Boltenstern dans la vallée du Loir, les 26 et 27 décembre 1870*. Le major Kunz continue ses publications sur les *Exemples* tirés de l'histoire de la guerre de 1870-71, en nous donnant dans les cahiers 8 et 9 : *Les exemples pour le combat de forêts et pour le combat des hauteurs et des bas-fonds* (Beispiele für das Waldgefecht u. für den Kampf um Höhen und Schluchten). Cette publication vous intéressera tout spécialement en Suisse où votre terrain boisé et coupé a beaucoup d'analogie avec ceux où l'auteur prend ses « Exemples. »

— La livraison de septembre des *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine* contient dans les *Vues dans le domaine technique militaire* que publie avec un rare talent, chaque trimestre, le major a. D. J. Schott, quelques informations qui pourront intéresser vos lecteurs, principalement ceux des armes spéciales. Les renseignements donnés dans un précédent numéro sur le nouveau canon c/96 sont complétés dans ce sens que la charge est formée d'une poudre moins brisante que précédemment; cette poudre a la forme de tubes et a l'apparence extérieure de la filite ou de la cordite. Le poids de la charge est de 0<sup>k</sup>580 au lieu de 0<sup>k</sup>640, toutefois le quotient de chargement est resté le même.

La mise en main des troupes du nouveau canon est très avancée; toutes les brigades en seront pourvues à la fin de l'année.

On continue les essais en Allemagne avec les appareils de signaux optiques. Aux manœuvres impériales de l'année dernière, on a fait usage d'un appareil à feux (Blitzapparat). Les lettres sont représentées, comme dans l'appareil Morse, par des apparitions lumineuses courtes ou longues. De jour ces « éclairs » sont produits par des rayons de soleil réfléchis par un miroir, de nuit ou par un temps couvert par une flamme d'acétylène. Quatre hommes font partie d'une station; l'un télégraphie, un écrit, deux reçoivent les dépêches. On peut transmettre jusqu'à 60 mots à la minute; les stations peuvent correspondre jusqu'à 10 km.

On a fait dernièrement usage aussi de *fanions* à signaux. Dans les exercices de printemps du corps de la Garde, en particulier dans les ma-

nœuvres de cavalerie de Tempelhof, du 11 juin, on a formé un détachement de signaleurs à fanions d'un officier et de 25 hommes pris à l'école de sous-officiers de Potsdam. Les signaleurs ont fait parvenir une quarantaine de rapports sur la marche et les mouvements de l'ennemi marqué. D'après les « Etats » de 1897 et de 1898, tous les régiments de la cavalerie seront équipés de « l'appareil de patrouilles de cavalerie » qui se compose d'un téléphone et d'un appareil optique.

Le même article auquel je fais allusion donne des renseignements sur le ballon cerf-volant dont je vous ai parlé à diverses reprises dans mes chroniques, et sur lequel j'aurai l'occasion de revenir; il contient aussi une description très instructive de la fabrique de cartouches de Polte à Sudenburg-Magdeburg, et de la fabrique de poudre von Förster où se préparent les poudres sans fumée et des poudres brisantes de divers genres.

---

### CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

† L'impératrice Elisabeth. — Le fusil à répétition M. 1895. — Encore le règlement de service de la cavalerie. — Augmentation des troupes d'infanterie de landwehr. — Une médaille commémorative du jubilé impérial.

Sa Majesté l'impératrice Elisabeth, cette noble et excellente femme, entre toutes digne d'estime et de regret, est morte. Un sort imprévu l'a retranchée du nombre des humains; elle est tombée victime du coup scélérat d'un misérable assassin.

Les peuples d'Autriche-Hongrie, tristement surpris, pleurent avec leur monarque bien-aimé sur la mort de leur souveraine. L'armée en deuil garde en ces jours d'angoisse un silence affligé. Profondément frappée, elle se serre, en cette horrible, en cette indescriptible désolation, autour de son empereur, de son auguste monarque, sur la tête duquel s'abattent plus de malheurs et d'amertumes qu'il n'est donné à tout un peuple de pouvoir supporter. Dieu garde, Dieu protège notre empereur.

\* \* \*

De divers côtés, la presse indigène et étrangère s'est occupée d'un nouvel armement de l'infanterie austro-hongroise. Le fusil à répétition M. 1895 constituerait ce nouvel armement. Présenté sous cette forme, ce renseignement est erroné.

Depuis la fabrication du fusil jusqu'ici en usage, fusil M. 1888-90, cette arme a été utilisée pendant dix ans. Dans ce laps de temps, elle a subi une détérioration — c'est le cas de toutes les armes à feu — qui a mis en

question son emploi en temps de guerre. En outre, la réserve de l'armement demandait à être complétée, en raison de l'augmentation des effectifs et de la création des formations nouvelles. Or, pour la fabrication à entreprendre, c'eut été ridicule de ne pas tenir compte des progrès réalisés dans la technique des armes à feu. C'est pourquoi, au lieu d'en rester au fusil M. 1888-90, on a construit un nouveau fusil M. 1895, qui, tout en utilisant la même munition et permettant le même maniement que celui-là, bénéficie des innovations et des améliorations introduites dans la technique des armes à feu portatives.

Ce nouveau fusil, désigné sous le nom de fusil M. 1895, est depuis trois ans déjà connu. En 1896, sa construction a obtenu la sanction supérieure nécessaire pour autoriser sa construction, et depuis 1897 il a commencé à être mis en mains de la troupe.

Le fusil à répétition de 8 mm., M. 1895, présente divers avantages sur l'arme précédente. Le plus appréciable de ces avantages est, sans contredit, son poids réduit. Ce poids est de 3,4 kilos, au lieu de 4,3 kilos que pèse le fusil M. 1888-90. Grâce à cette diminution de poids de près d'un kilogramme, il a été possible, sans charger l'homme davantage, d'augmenter dans une importante mesure, sa dotation en munition.

Un autre avantage tactique réside dans le changement du système de hausse. La hausse à ressort a été remplacée par une hausse à cadre. Pour le but en blanc, la hausse est rabattue; elle doit être dressée pour toutes les autres distances. L'officier peut ainsi d'un coup d'œil s'assurer que la hausse est bien placée. Elle supprime aussi l'incommode ligne de mire latérale en usage précédemment pour le tir aux grandes distances.

Autre avantage: il n'est plus besoin, avec ce système de hausse, de former les joues de la hausse et le canon d'un seul bloc; on évite ainsi une source de fréquents défauts dans la construction du canon, notamment dans le forgement si compliqué de la partie renforcée du canon qui supporte le pied de hausse. Par là déjà, on a obtenu un allègement de l'arme. Mais l'allègement principal provient du choix d'une qualité spéciale d'acier dont la grande résistance a permis de réduire sensiblement l'épaisseur des parois du canon.

La fermeture du fusil a reçu une amélioration très importante. A la place de l'ancien système de fermeture à verrou asymétrique, on lui a appliqué le verrou à tenons symétriques du mousqueton M. 90. Ce verrou est plus court et de 0 kg. 23 plus léger. Grâce à la répartition symétrique du recul sur les surfaces plus grandes des deux tenons du verrou, le mécanisme souffre moins et la sécurité du tireur est augmentée. De plus les vibrations irrégulières du canon qui se produisaient lors du départ du coup, avec le système de fermeture asymétrique, disparaissent, et la précision du tir est améliorée. Dans la fermeture du mousqueton, la douille

est légèrement dégagée après le départ du coup, et il faut moins de force pour l'ouvrir ; il n'y a pas à craindre que les douilles se grippent et il n'est pas nécessaire d'employer un outil spécial pour le démontage, par exemple un poinçon, comme pour la fermeture de l'ancien fusil.

Extérieurement le nouveau fusil présente cette différence que le canon est recouvert d'un fût léger en bois, semblable à celui du fusil suisse M. 89, système Schmidt, et à celui du mousqueton suisse M. 93, système Männlicher. Grâce à cela, le canon du fusil ne peut pas s'arquer et il est devenu superflu de le munir d'un garde-main spécial en cas d'échauffement par le tir.

Du reste, le fusil M. 1895 a encore subi toute une série de modifications, quant à la construction de ses différentes pièces, et sur lesquelles je ne m'étendrai pas davantage.

Le fusil M. 1895 a été présentement établi en cinq types différents : Fusil d'infanterie M. 1895, destiné à compléter l'armement et à remplacer les fusils hors d'usage ; — mousqueton M. 1895 pour l'armement de la cavalerie ; — carabine à répétition M. 1895 pour l'armement des troupes techniques et des élèves des établissements d'éducation et d'instruction militaire ; — mousqueton de gendarmerie M. 1895, pour la gendarmerie autrichienne ; — enfin mousqueton de marine.

L'arme que l'on avait donnée jusqu'ici à la cavalerie, le mousqueton M. 90, est destiné à armer les troupes du train qui avaient encore le mousqueton Werndl.

Dans tous les Etats militaires on fait des essais pour doter la cavalerie d'une nouvelle arme à feu de main. En Autriche même, où la cavalerie est armée du revolver, maintenant tout à fait démodé, M. 70, on a déjà essayé en 1897, dans divers régiments de cavalerie et d'artillerie, cinq nouveaux modèles de pistolets à répétition. Parmi ces cinq modèles, on en a distingué deux qui ont été jugés *commodes à manier et pratiques, mais encore trop délicats comme armes de guerre*, ce sont le pistolet automatique de Proth et le revolver de petit calibre de Gasser. Ensuite de ces essais, le ministre de la guerre a retourné ces armes à leurs inventeurs en les invitant à y apporter les perfectionnements nécessaires, en vue de les soumettre à de nouveaux essais.

Le ministère de la guerre n'a donc pris aucune décision, relativement à l'introduction d'un nouveau pistolet de cavalerie.

\* \* \*

Comme l'annonçait déjà la chronique de septembre, le règlement de service de la cavalerie autrichienne (œuvre du général de cavalerie V. Edesheim) en vigueur depuis plus de trente années et dont les principes dirigeants avaient servi de modèle à l'étranger, vient d'être remplacé par un nouveau règlement distribué à la troupe en juillet 1898.

Cette nouvelle édition ou plutôt cette révision du règlement de cavalerie a été préparée de longue main. Pendant les trente années, en effet, qu'il a été en vigueur, le règlement a été mis à l'épreuve d'une façon répétée par la troupe et c'est à la suite de maintes modifications qu'il a enfin été accepté en sa forme actuelle.

Extérieurement le nouveau règlement se distingue de l'ancien par le fait qu'au lieu d'être imprimé comme ce dernier en caractères allemands, il est, comme tous les nouveaux règlements, imprimé en lettres latines. Son volume est, en outre, beaucoup plus réduit.

La tendance à simplifier, à ordonner la matière d'une façon logique et résumée, l'effort qu'on a fait en vue de la clarté des expressions, ainsi que pour réduire au strict nécessaire le nombre des commandements, tout cela se fait sentir d'une façon très heureuse.

Les illustrations sont dues au crayon du célèbre peintre militaire baron Myrbach.

Non content de changer la disposition du contenu, on s'est efforcé de rendre autant que possible identiques les commandements pour l'exercice à pied et à cheval. Cela afin d'éviter que le soldat, au reçu d'un ordre, soit forcé d'exécuter un mouvement différent suivant qu'il est à pied ou à cheval.

Du reste ce règlement, qui se rapproche beaucoup de celui des troupes non montées, lui a fait plus d'un emprunt.

Nous ne pouvons examiner ici les nombreux changements pratiques qu'il renferme. Signalons seulement une innovation caractéristique en ce qui concerne le combat à pied de la cavalerie, qu'on a rapproché pour autant que cela était possible du règlement d'infanterie.

Lorsqu'on met pied à terre pour le combat par le feu, 2 à 4 hommes seulement par peloton restent pour tenir les chevaux. Ces hommes doivent remettre leur carabine aux gradés, ce qui permet de mettre tous les fusils en ligne. Les cavaliers sont, en outre, plus rapidement en selle lorsqu'il s'agit de repartir. Le peloton pied à terre formé en essaim (en tirailleurs) s'appelle maintenant « Essaim » (Schwam). L'ancien « essaim », par contre, s'appellera désormais « Patrouille ». Les salves d'« Essaim » sont donc remplacées par des salves de « Patrouille ».

Les changements portent, du reste, spécialement sur les améliorations pratiques et laissent intact le caractère général de l'ancien règlement dont les principes reconnus justes sont maintenus. On peut donc dire que le nouveau règlement n'est, en somme, qu'une édition revue et améliorée de l'ancien, devenu par le long usage si familier à la troupe. En un mot, il porte en lui l'empreinte du progrès et peut être considéré comme réussi, car il répond à toutes les exigences actuelles. On peut affirmer qu'il sera bien accueilli de la troupe, dont il va devenir désormais l'Evangile militaire.

La cavalerie l'appréciera comme il le mérite.

\* \* \*

Le *Verordnungsblatt*, du 2 septembre, a publié l'ordonnance depuis long-temps attendue sur l'augmentation des troupes d'infanterie de la landwehr impériale et royale.

Jusqu'ici cette troupe formait 26 régiments, donnant un total de 92 bataillons, plus un cadre de réserve de 26 bataillons. On a pris huit de ces cadres de réserve et l'on a créé à leur aide 8 nouveaux bataillons de première ligne, ce qui porte à 100 le nombre de ces bataillons et à 29 les régiments qu'ils forment. De ceux-ci, 13 sont à quatre, 16 à trois bataillons.

Les trois nouveaux régiments sont répartis : un, le 30<sup>e</sup>, dans le commandement de Josephstadt ; les deux autres, nos 35 et 36, dans le commandement de Lemberg. Leur numérotage non suivi provient de ce qu'il faut voir dans leur formation le commencement seulement des projets d'augmentation.

Concurremment avec cette création de trois régiments a été décidée celle de deux nouvelles places de généraux de brigade de landwehr, de telle façon que les commandements de brigade de landwehr à Lemberg et à Josephstadt comportent maintenant deux généraux de brigade de landwehr. Les autres commandants de districts de landwehr conservent comme adjoint, avec le général de division de landwehr, un seul général de brigade.

A la formation des trois nouveaux régiments de landwehr correspond l'organisation de trois nouvelles circonscriptions de recrutement de landwehr. Même circonstance pour les circonscriptions de landsturm.

\* \* \*

A l'occasion du 68<sup>me</sup> anniversaire de sa naissance, Sa Majesté l'empereur a fait le 18 août de l'année courante un don à l'armée et au règne. Il s'agit d'une *Médaille commémorative du jubilé*, témoignage durable de reconnaissance pour le fidèle accomplissement du devoir, la fidélité au service et la durée des services rendus. Les soldats courageux qui consacrèrent corps et biens à la défense du monarque et de la patrie comme ceux qui, en temps de paix, ont rempli avec dévouement leurs obligations militaires seront fiers de porter sur leur poitrine ce signe distinctif de l'honneur. Il en sera de même de ceux qui ont consacré leur vie au service civil ; eux aussi seront heureux de recevoir cette marque de la reconnaissante estime de leur souverain.

Cette récompense s'adresse à trois catégories de personnes : aux militaires et gendarmes ; aux fonctionnaires civils ; enfin aux employés ayant quarante années de service.

La médaille de la première catégorie est d'or ou de bronze. La médaille d'or, décorée d'un aigle aux ailes étendues, auquel elle est suspendue, est destinée aux officiers ayant cinquante ans de service actif. La médaille

de bronze (sans aigle), est destinée à tous les autres militaires. Elle est portée au côté gauche de la poitrine et retenue par le ruban de l'Ordre de François-Joseph. Sur l'avers, la tête de l'empereur avec ses noms et titres ; sur le revers, une couronne de laurier et de chêne entourant l'inscription : *Signum Memoriæ*, et les dates 1848-1898 en chiffres romains.

La médaille de la deuxième catégorie est identique à la première, moins la couronne de laurier. Celle de la troisième catégorie remplace la légende du revers par l'inscription : *XXX annorum* et la légende *Signum laboris fideliter peracti*. Les médailles de ces deux dernières catégories sont en bronze ; elles sont portées suspendues à un ruban rouge.

La délivrance de la médaille commémorative du jubilé aura lieu le 2 décembre prochain, anniversaire de l'arrivée au pouvoir de l'empereur. Elle sera accueillie par l'armée avec la plus grande reconnaissance, car la médaille sera le témoignage de l'affection que porte à ses soldats l'empereur et roi, leur chef suprême.

—————

### CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Une petite rectification. — Encore un nouveau ministre. — Les manœuvres. — Le nouveau canon de campagne. — Projet de règlement d'artillerie.

J'ai mené pendant tout le mois de septembre une vie fort accidentée. Un des résultats de mon vagabondage est que les épreuves de ma chronique, écrite à Mourmelon, n'ont pu parvenir à me rejoindre, et que cette chronique contient des inexactitudes que j'aurais supprimées à la lecture. Le paragraphe relatif aux opérations du 3<sup>e</sup> corps est la reproduction d'une information que j'avais précédemment envoyée à la direction de la *Revue*, et qui ne cadrait plus très bien avec mes notes rédigées au camp de Châlons : de là, une incohérence qui n'a pu manquer d'étonner les officiers qui me font l'honneur de me lire. De même, je n'avais pas dit du général Zurlinden qu'il était « appuyé par un cabinet décidé à faire la lumière et à poursuivre les faussaires, déterminé lui-même à épurer les bureaux de l'état-major ». J'ai dit, ou plutôt j'ai écrit (et ma détestable écriture n'en est pas au premier mauvais tour qu'elle me joue), j'avais écrit : « *S'il est appuyé..., s'il est déterminé lui-même..., il est de ceux qui pourront rendre la confiance au pays.* »

Hélas ! j'avoue que je ne l'avais pas, moi, cette confiance. Si on veut se reporter à ma chronique de janvier, on verra le cas que je fais du gouverneur de Paris. C'est un homme qui a eu de la chance. Il vient d'en avoir

encore, en quittant le ministère avec tous les honneurs de la guerre ou, si vous le préférez, en quittant le ministère de la guerre avec tous les honneurs, malgré qu'il y ait fait assez pauvre figure.

Ce qui, entre autres détails, me paraît donner sa mesure, c'est que, à ses yeux, le criterium de la discipline est l'uniformité. Que, dans une caserne, il trouve les paquetages placés de la même façon sur les « planches à bagages » de toutes les compagnies, il se déclare satisfait et ne demande rien de plus. Cet asservissement à un modèle unique, est, d'après lui, la preuve que le chef a bien tout son monde dans la main. Pauvre raison, sans doute, à une époque où on s'efforce de développer les initiatives et de donner essor aux individualités. Si, même pour ces vêtilles, on en est à imposer des types, si un capitaine n'est pas libre de faire étaler dans ses chambrées les serviettes de ses hommes, s'il est forcé de les faire suspendre par la ganse au « crochet tête de lit » de droite, après qu'elles ont été nouées vers le milieu, où donc et en quoi veut-on qu'il exerce cette indépendance qu'on prétend lui conférer? On en est à vouloir que tout et que tous soient coulés dans les mêmes moules. Si ce n'est pas le général Zurlinden, c'est un officier de son école qui disait récemment : « Dans mes inspections, je m'attache à un détail. Si, pour tous les hommes d'une escouade, ce détail est réglé de la même façon, je me dis que ce caporal a du commandement. Si c'est dans la demi-section que je constate cette identité, j'en conclus que le sergent sait se faire obéir, et, en remontant ainsi de proche en proche, je finis par me rendre compte de la façon dont le chef de corps sait imposer ses volontés à son personnel, me disant que, s'il obtient de lui leur parfaite exécution en ce qui concerne une vêtille, comme le placement du petit bidon, *a fortiori* il doit l'obtenir pour les questions essentielles. » Des généraux habitués à juger ainsi les choses et à tenir en si piètre estime l'indépendance d'autrui, sont-ils capables de se débrouiller au milieu des subtils problèmes de conscience que la politique leur pose? Sont-ils en état de voir les choses de haut? Ont-ils la liberté d'esprit, la lucidité de jugement qui permettent de démêler le point faible ou douteux d'une question? C'est dans l'application de quelque règlement qu'ils cherchent la solution de tous les problèmes qui se présentent à eux. Ils ne sont pas de taille à les aborder en face et seuls à seuls.

Le général Zurlinden en a fait la triste expérience. Aussi apte que qui que ce soit à caracoler sur le front des troupes, à inspecter la tenue d'un régiment, il a manqué d'indépendance quand il a eu de viriles résolutions à prendre. Il s'est dérobé et s'est retiré dans la coulisse. La complaisance de son successeur l'a remis à la place qu'il avait quittée quelques semaines auparavant, et il est redevenu gouverneur de Paris, comme devant, ce qui lui a permis de faire incarcérer l'ex-colonel Picquart, coupable d'avoir dénoncé des faussaires, et accusé à son tour d'en être un. Triste

retour, messieurs, des choses d'ici-bas! Et le retour des gens est parfois aussi triste que celui des choses.

Pour s'installer au ministère de la guerre, le général Chanoine a quitté le commandement de la 1<sup>re</sup> division d'infanterie qu'il exerçait à Lille, n'ayant guère de chance d'arriver plus haut. A plusieurs reprises on avait parlé de le mettre à la tête d'un corps d'armée; jamais il n'avait réussi à s'y faire nommer, et il devenait trop vieux pour avoir chance de « décrocher la timbale ». Il a trouvé mieux, puisque le voici maintenant chef de nos forces de terre. C'est un petit homme grassouillet, quelque peu bedonnant, à l'œil vif, au teint frais, à la démarche alerte, au langage net et bonhomme. Pour militaire, il n'en a pas l'air du tout, avec sa grosse barbe et son allure bon enfant. Pour cavalier, il ne l'est guère, encore que les hasards du tirage au sort, lorsqu'on a licencié le corps de l'état-major, l'ait fait verser dans les chasseurs à cheval. Bref, il sort de l'ordinaire de nos généraux à panache. Il rappelle un peu, par son extérieur, le général Pierron, ce bénédictin dont les ouvrages sont des monuments précieux pour les travailleurs. Mais il a plus de jeunesse et d'apparence de santé. Sa figure respire la bonne humeur et la bienveillance, qualités qui ne siègent pas souvent sur la physionomie quelque peu dure de l'auteur des *Méthodes de guerre au XIX<sup>e</sup> siècle*. Moins érudit que lui, moins versé dans les choses du passé, il est, par contre, infiniment plus ouvert aux choses contemporaines. Il a beaucoup « roulé » : en Kabylie et en Chine, au Japon et en Russie. Il connaît à fond la langue de ces divers pays, et aussi l'allemand, et l'anglais pareillement.

Il est vrai que, dans les circonstances où il arrive au pouvoir, il ne suffit pas d'être polyglotte, rond en affaires et avisé. Il faut posséder les plus hautes qualités intellectuelles et une âme fort au-dessus du commun. Le général Chanoine est-il armé pour la lutte terrible qu'il va avoir à soutenir? Personne ne saurait le dire dès à présent: l'avenir nous l'apprendra. Les premiers engagements ne sont pas pour donner en lui une confiance aveugle; mais on sait que les débuts sont toujours ce qu'il y a de plus difficile, et nous nous garderons bien de juger sur les apparences, souhaitant du fond du cœur que le cabinet Brisson ait eu enfin la main heureuse. Nous aurons certainement à reparler du général Chanoine et de l'ex-colonel Piequart. Revenons-en donc aux manœuvres qui, réserves faites de l'« Affaire » et de tout ce qui s'y rattache, ont été « la grande affaire » du mois dernier.

Reconnaissons toutefois que ceci a beaucoup souffert de cela. Les années précédentes, quand on entrait chez n'importe quel bon bourgeois, on y voyait clouée au mur la carte des manœuvres sur laquelle des épingle quotidiennement piquées indiquaient les positions des armées. On lisait les récits de Leser dans le *Figaro*, d'Ardouin-Dumazet dans le *Temps* ou de Barthélémy dans le *Journal*, comme s'il se fût agi de la correspon-

dance d'un Boileau accompagnant nos armées, en qualité d'historiographe, de l'autre côté du Rhin. Il se mêlait quelque peu de snobisme et de bâdauderie, sans doute, à cette ardeur chauvine et militaire avec laquelle on se passionnait pour les hauts faits de tel général ou les prouesses accomplies par tel régiment. En 1898, hélas! ces préoccupations qui, après tout, avaient le mérite de ne pas faire de mal, d'autres préoccupations plus angoissantes les ont étouffées, et on cherchait plus, dans les feuilles publiques, à se renseigner sur les combats que se livraient la Vérité et le Mensonge, on s'intéressait plus à la lutte du Socialisme contre l'Antisémitisme, qu'on ne lisait les mesures prises par le général Kessler ou qu'on ne s'amusait de la déconvenue éprouvée le 10 par le 3<sup>e</sup> corps<sup>1</sup>

Et cependant les opérations de cette année méritaient qu'on les regardât de près, d'autant que, au lieu d'une représentation à grand fracas, comme précédemment, c'est deux qu'on en donnait. Il est vrai que celle du camp de Châlons a eu lieu à huis clos ou, du moins, n'a eu que très peu de spectateurs. Je vous ai écrit, au commencement de septembre, qu'on avait beaucoup exagéré en prétendant qu'on ne pourrait rien voir. A la vérité, je n'ai pas vu grand'chose; mais ce n'est point qu'on m'ait empêché de regarder, c'est surtout que, en réalité, il n'y a pas eu grand'chose. J'ai été frappé de voir l'allure schématique des combats, leur constante invraisemblance, l'asservissement de leur évolution à des clichés classiques sans que le commandement ait jamais paru regarder la situation face à face, avec son simple bon sens. Je connais trop le général Jamont pour ne pas voir dans cette allure qu'il a donnée aux opérations, ou qu'il leur a laissé prendre, un dessein prémedité dont le but m'échappe. On dirait une gageure. Certains officiers m'ont conté que le généralissime désapprouve ces exercices à feu d'armes combinées et qu'il avait voulu leur donner le coup de grâce. D'autres prétendent que, se sentant, malgré toutes les précautions, entouré d'espions et d'indiscrets, il s'est amusé à leur donner le change et à les mystifier. Ceci expliquerait la facilité que j'ai eue à voir tout d'assez près. J'ai pu ainsi rapporter pas mal de notes, mais j'hésite à les mettre en ordre, ne voulant pas, si mystification il y a, m'y

<sup>1</sup> Voici comment le correspondant de la *France militaire* conte cette petite histoire:

Dans la journée du 9<sup>e</sup> deux officiers d'approvisionnement de la division provisoire, voyageant en chemin de fer et ne se préoccupant nullement de la présence dans leur compartiment d'un monsieur en civil, avaient eu la malheureuse idée d'échanger leurs impressions sur les ordres reçus et de se raconter qu'ils allaient partir le soir même, à minuit, dans une direction déterminée. Le monsieur en civil, qui n'était autre qu'un officier appartenant à l'état-major du général Tournier, s'empressa de télégraphier à son « patron » la conversation qu'il venait d'entendre, et ce dernier contremanda aussitôt les ordres qu'il avait donnés. Télégraphe, bicyclistes et estafettes, on eut recours à tous les moyens, et la 40<sup>e</sup> division quitta ses cantonnements à 11 heures du soir au lieu de 4 heures du matin, de telle sorte que, lorsque les têtes de colonne de la division Bourgey se présentèrent à Florent et à Vienne-le-Château, elles trouvèrent en face d'elles la 40<sup>e</sup> division qui les empêcha de passer.

laisser prendre. Comme je me rends très bien compte que je ne distingue pas très bien, j'attends qu'on éclaire la lanterne. Ajournant donc la narration et la discussion des événements, je me bornerai, pour aujourd'hui, à dire un mot de la discipline. Elle m'a paru quelque peu... cotonneuse, même dans le 6<sup>e</sup> corps. Un exemple entre cent : j'ai été invité à déjeuner par un colonel et il m'a fait manger avec tous ses officiers à la cantine, en dépit d'un ordre du général de division interdisant formellement aux officiers de se faire nourrir par les cantinières. Le même général avait prescrit non moins impitoyablement le port des pantalons en toile, et tout le monde en portait. Il avait prescrit le port du bonnet de police, et j'ai vu des lieutenants qui n'avaient même pas jugé utile d'apporter les leurs !

De la Champagne, je me suis transporté dans le Nivernais, où j'ai passé les trois journées des 9, 10 et 11. J'espérais voir appliquer, par les troupes placées sous le commandement du général de Negriger, les principes que cet éminent homme de guerre a posés dans sa note retentissante dont j'ai donné l'analyse et signalé le caractère révolutionnaire au mois de juin dernier. Le directeur des manœuvres ayant innové, ses sous-ordres avaient cru pouvoir faire de même, ne se rendant pas compte d'une loi bien connue de la nature... humaine : quand on prend des libertés, on commence par prendre celle des autres et on ne leur en laisse pas. Défense fut donc intimée aux généraux de formuler chacun sa doctrine. Celle du maître devait suffire.

En ces quelques jours, ce qui m'a le plus frappé, hélas ! c'est qu'on ne s'y est pas conformé, le général de Negriger ayant renoncé à ses projets, soit qu'il ait tenu compte des manifestations de l'opinion, qui ne leur avait guère été favorable, soit que le ministère lui ait intimé l'ordre de se conformer à la règle, c'est-à-dire aux règlements. Faut-il voir là un « très bel exemple de carrure et d'élévation d'idées ? » Le colonel Robert, qui apprécie ainsi son désistement et qui l'en félicite, s'exprime à ce sujet en ces termes : « Ce n'est point le moment, quand l'horizon s'assombrit, de modifier les bases de notre tactique : il faut, en cela comme en tout, que nous ayons le bon sens de nous serrer autour de ce qui existe et de ne pas compromettre, par des entraînements inopportuns, les doctrines et les institutions qui nous régissent depuis de longues années. » D'après le correspondant de la *France militaire*, l'explication serait très différente et infiniment plus terre à terre :

« Cette première journée de manœuvre (celle du 9), fournit peu d'enseignements, écrivait-il de Moulins, le 12 : c'est un essai, une mise en main.

» Pourtant on a pu y voir que les formations théoriques (c'est-à-dire, sans doute, réglementaires) sont si bien ancrées dans les cerveaux que les formations Negriger n'ont pu les faire oublier.

» Bien mieux : ces dernières n'ont pas paru sur le champ de bataille ! Personne n'a pensé à les appliquer. Personne n'a songé à protester en les voyant oubliées ! »

J'en étais donc pour mon déplacement inutile. Non que je n'aie encore eu l'occasion de griffonner bien des notes, dont je compte, un jour de loisir, relever les indications essentielles, tout en ne me dissimulant pas que ce n'est pas sur trois journées, passées sur un terrain qu'on ne connaît pas, qu'on peut établir un jugement sûr. Heureux et bien malins ceux qui, sur un défilé ou sur une opération de guerre, peuvent baser une appréciation saine de la valeur des chefs, de la solidité des troupes, de l'habileté des dispositions tactiques, etc., etc. Je sais bien qu'il suffisait à Cuvier d'un bout d'os pour reconstituer un animal tout entier. Quand je dis que je le sais bien, je m'entends : je sais bien qu'on le prétend, mais j'ignore si c'est vraiment vrai. Toujours est-il que j'admire les officiers étrangers qui, n'ayant guère vu que ce qu'on leur a montré, ou ce qu'on leur a laissé voir, formulent des verdicts dans des interviews. Je les admire, car ou ils ont, en effet, bien observé les choses, ou c'est qu'ils paient d'aplomb pour se débarrasser des indiscrets et des gêneurs. J'ajoute qu'ils observent une réserve très diplomatique, panachant éloges et critiques dans la juste proportion pour donner à leur langage du piquant et du ragoût...

Un peu vexé, j'allais me replier en bon ordre, lorsqu'on m'a suggéré l'idée de pousser une pointe dans le Nord en me faisant valoir diverses considérations. Le 1<sup>er</sup> corps d'armée est celui que commandait naguère le général de France, et vous vous rappelez sans doute que j'ai reproduit tout au long, il y a deux mois, les recommandations qu'il lui a faites en partant. Il était intéressant de voir le résultat qu'avaient bien pu produire ces dispositions testamentaires d'un de nos officiers les plus estimés. D'autre part, l'occasion semblait bonne pour aller étudier les évolutions du régiment à quatre bataillons. Les deux divisions manœuvraient séparément : la première, dans les environs de Saint-Omer ; la seconde, sous les murs de Cambrai... ou plutôt sous ses ex-murs, car la place vient d'être démantelée. Des effectifs aussi faibles ne peuvent exécuter que des opérations simples et il doit être plus facile de les suivre que de s'y reconnaître dans les mouvements de grandes unités.

J'ai donc filé dare dare sur les points que des amis bien renseignés m'avaient indiqués, et j'ai pu assister d'abord au passage de l'Aa, à Fauquembergue, par la 2<sup>e</sup> division, puis au déploiement de toute une division, à l'ouest de Cambrai. Dois-je avouer que, de là encore, je suis rentré presque bredouille ? A l'affaire de Fauquembergue, la nécessité de passer la rivière par les deux ponts de la ville, après avoir traversé la ligne du chemin de fer, a entraîné des invraisemblances choquantes. L'ennemi était figuré par un régiment prélevé sur la division, ce qui avait exagérément affaibli celle-ci. L'escalade du mamelon de la Forest par l'artillerie, laquelle aurait eu tout avantage, ce me semble, à se faufiler par les ravins d'Audinethun, mais ce qui pourtant, je le reconnaiss, l'eût mise plus en l'air, cette escalade a notablement retardé l'entrée en action des batteries, en supprimant entre les deux armes combattantes la coordination nécessaire.

Sous Cambrai, l'ennemi étant figuré par un bataillon de chasseurs à pied, la division est restée intacte : ses quatre régiments fournissaient donc un ensemble de seize bataillons que, de la position que j'occupais, sur le plateau de la Maison Neuve, j'ai pu voir se déployer d'une façon merveilleuse. Le poudroier qui les gênait ne me gênait pas, moi, puisque je regardais vers le couchant, et j'ai pu suivre leurs mouvements dont j'ai admiré la correction. Mais je n'ai pu, comme j'en avais l'intention, descendre dans le détail, voir le rôle assigné aux lieutenants-colonels, m'assurer de la façon dont se fractionnait chaque régiment, observer ce que devenaient les fractions de seconde ligne, ni s'il y en avait en troisième ligne. L'engagement marchait d'un tel train qu'on avait peine à le suivre. Songez que le front de bataille s'est avancé de trois kilomètres en une heure (le combat a commencé vers  $7\frac{1}{4}$  h., pour prendre fin avant  $8\frac{1}{2}$  h.) et, en ces 80 minutes, l'artillerie a exécuté pour le moins dix ou douze mises en batterie. Le plus clair de toute l'affaire a été de me fournir l'occasion de voir de près le général Chanoine, qui devait à quelques jours de là devenir ministre de la guerre et qu'alors je ne connaissais pas.

J'ai pourtant remarqué la suppression presque complète du « rideau flottant sans cohésion, errant le plus souvent à l'aventure, exposé sans cesse à être pris entre deux feux » que formaient naguère les éclaireurs. Serait-ce donc que les théories du général de Négrier, si elles n'ont guère de succès dans sa propre armée, en auraient davantage ailleurs ? N'est-ce pas plutôt que les sages conseils de l'ancien commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée ont été écoutés et mis à profit. Sur d'autres points, il m'a semblé qu'on ne s'en était pas assez inspiré : l'infanterie « n'a pas gardé assez longtemps la formation par le flanc, qui est plus flexible, plus maniable et qui est moins vulnérable que la formation en ligne. » Pendant le combat, il m'a paru que les liaisons étaient mal assurées et que, par suite, les unités combattantes ne restaient pas suffisamment en relations entre elles. Pour l'artillerie, au contraire (du moins, pour celle de la 1<sup>re</sup> division), j'ai été émerveillé de la façon dont elle a su se corriger des défauts que le général de France avait signalés en ces termes :

« Les batteries n'arrivent pas toujours sur les positions aussi rapidement qu'elles le pourraient. Les commandants de batterie, comme les commandants de l'artillerie, perdent du temps dans leurs reconnaissances : en outre, ils se préoccupent trop de défiler leurs pièces... Les commandants de l'artillerie ne font pas assez souvent preuve d'initiative. De là, des pertes de temps qu'il serait facile d'éviter. »

A la vérité, — et j'en ai déjà dit un mot, — il y a eu encore quelque lenteur à l'affaire de Fauconbergue. On a perdu du temps à reconnaître la position, à en faire même le dessin, à venir s'y installer. On a paru y mettre quelque affectation, et c'est à dessein, par système, m'ont affirmé certains officiers, qu'on a fait durer, comme à plaisir, les préliminaires de

l'ouverture du feu. La première division, elle, y a été plus rondement ou, si vous le préférez, plus carrément. Déférant aux instructions de son ancien général en chef, elle a fait preuve de la plus heureuse initiative et elle a apporté à ses déplacements une prestesse qui donne une haute idée de l'instruction du personnel, de la qualité des attelages et de la mobilité du nouveau matériel.

Gelui-ci, que j'ai pu voir d'assez près, est fort bas sur roues. Le canon est fort long. Il est peint, ainsi que l'affût et le reste des voitures, en gris bleuté, couleur qui étonne les yeux habitués à l'ancien vert olive de l'artillerie et qui étonne également l'entendement des gens qui voient proscrites du champ de bataille les teintes claires, puisqu'on bronze les armes pour éviter les reflets de l'acier, puisqu'on fait passer les musettes en toile au brou de noix, puisqu'on substitue les attelages de robe sombre aux attelages blancs. On m'a expliqué cette anomalie par le fait que l'obligation impérieuse, pour ce matériel très voyant, de se soustraire absolument aux vues, déterminera les officiers à recourir toujours au tir masqué contre lequel ils ont certaines préventions.

La pièce est pourvue à droite et à gauche de deux plaques pare-éclats et de deux sièges sur lesquels des servants restent assis pendant le tir, car la pièce seule bouge, l'affût restant immobile. (Il va sans dire que, aux grandes manœuvres, comme on tirait à blanc, la pièce ne reculait ni ne sursautait. Mais le fait que des hommes restent sur l'affût pendant le tir prouve que le matériel jouit d'une stabilité parfaite).

Le caisson qui se met botte à botte, c'est-à-dire roue à roue, avec la pièce, a été justement comparé aux « machines-chaufferettes dont on fait usage dans les gares pour apporter les bouillottes chaudes jusqu'aux portières des wagons ». Les pourvoyeurs y prennent la munition qui est analogue à une cartouche de fusil démesurément grossie, et, étant tout contre la pièce, ils n'ont pas à courir pour porter les charges. Dans une batterie en action, on ne voit donc plus ce va-et-vient de personnel que l'on observait autrefois. C'est dans le plus grand calme, avec le plus profond silence, que se manient ces engins terribles qui lancent la mort par rafales.

J'ai dit à la page 371 de la *Revue* que la rafale est une succession de six coups. Eh bien, montre en main, elle ne dura pas plus de quinze secondes, ce qui fait 24 coups à la minute. Il ne s'agit ici, je le rappelle, que d'un tir à blanc ; mais en quoi la présence d'un obus ralentirait-elle le feu, du moment que le canon ne se dépointe pas ? Resterait pourtant à savoir si elle peut être obtenue réellement dans toutes les conditions de terrain et sous toutes les inclinaisons. En tous cas, il est certain que cette vitesse est prodigieuse.

Chose assez singulière. Dans les batteries que j'ai vues, une seule pièce faisait feu. J'ignore pourquoi. On m'a dit que, pour éviter le net-

toyage de toutes les bouches à feu, opération que la complication du mécanisme rend fort délicate, on n'en voulait employer qu'une faible fraction ; on m'a dit que c'était pour faciliter le contrôle du déchargement et se mettre à l'abri d'accidents graves du genre de ceux qui se sont produits l'an dernier avec des gargousses à blanc oubliées dans l'âme ; on m'a dit que c'était pour empêcher le gaspillage des munitions. Je vous donne ces raisons pour ce qu'elles valent. Elles ne m'ont paru sérieuses ni les unes ni les autres.

Les batteries étaient à quatre pièces ; mais il n'en faut tirer aucune conclusion, car les anciennes batteries de 80, de 90, de 95, qui étaient à six pièces sur pied de guerre, n'en attelaient habituellement que quatre aux manœuvres d'automne.

Quant aux groupes, de ceux que j'ai pu observer, les uns étaient à deux batteries, les autres à trois. Probablement cette disposition avait pour objet l'expérimentation comparative des deux organisations. Je n'ai pu savoir laquelle a donné les meilleurs résultats.

J'ai été émerveillé, je le répète, de la rapidité de la mise en batterie. Elle égale celle qu'on obtenait avec l'ancien matériel. Si j'y insiste, c'est que certains artilleurs s'étaient plaints devant moi des précautions fort longues et minutieuses auxquelles on les astreint lors de la séparation des deux trains et avant l'ouverture du feu. S'ils ont voulu dire que, la rapidité du tir ayant pour le moins décuplé, la rapidité de la mise en batterie n'a rien gagné, soit. Mais, sans doute, ils pensaient différemment, car je leur ai entendu soutenir que, entre l'ordre d'occupation d'une position et le commencement du tir, il s'écoulait un temps mort considérable ce qui constituerait un danger d'un caractère spécial et inhérent à l'outillage actuel. A ce sujet, un journal spécial publiait les considérations suivantes que je reproduis à titre de curiosité, puisque j'ai vu, de mes yeux vu, que, en quelques minutes, deux ou trois au plus, une batterie se trouvait, comme par le passé, en état d'ouvrir son feu :

« L'artillerie se trouve dans la situation où était l'infanterie avec le fusil à baguette dont le chargement était très lent. Si on avait alors procédé par salves, il se serait produit après chaque décharge une longue interruption du tir, à la faveur de laquelle l'ennemi aurait pu se jeter sur le front et enfoncer la ligne. Pour conserver toujours un certain nombre d'armes en état de faire feu, les mousquetaires avaient adopté divers moyens, celui-ci entre autres :

» Tous les rangs chargeaient leurs armes. Ils s'agenouillaient alors, à l'exception du dernier, qui faisait feu par-dessus la tête des camarades, et aussitôt après se remettait à charger. En même temps, l'avant-dernier rang se relevait, faisait feu et chargeait. Puis le suivant faisait de même, et ainsi de suite, de sorte que le dernier rang se trouvait prêt à recommencer, au moment où le premier venait de finir.

» De toute nécessité, il faudra, dans la mise en jeu des batteries, adopter une succession du même genre, un chevauchement entre celles qui agissent et

celles qui se préparent, si on ne veut jamais se trouver pris au dépourvu, puisqu'il faut pouvoir profiter des occasions les plus fugitives. Ce ne serait pas la peine d'avoir des batteries qui lancent un obus par seconde<sup>1</sup> s'il fallait un quart d'heure ou vingt minutes pour déclencher l'engin, ainsi que nombre de bons esprits le prétendent.

» Quant à l'idée qui germe dans certains cerveaux, d'assimiler ces engins à des mitrailleuses, et à vouloir en doter chaque régiment d'infanterie pour les éparpiller sur le champ de bataille, afin de les diluer en quelque sorte et de les rendre plus insaisissables, elle se heurte à des impossibilités sans nombre, et à celle-ci tout d'abord qu'on ne peut confier la direction d'un de ces appareils de précision qu'à des officiers, alors que les chefs de pièce sont simplement des maréchaux des logis. »

A cette objection, il est vrai, j'ai entendu répondre par l'exemple de la marine qui a trouvé des officiers pour ses torpilleurs ; mais je dois reconnaître qu'on ne m'a pas paru prendre l'idée au sérieux. En tous cas, le Projet de règlement unique que le Comité technique vient d'élaborer maintient énergiquement le vieux principe des masses : l'emploi par groupe de batterie reste la règle ; l'emploi par batterie isolée reste l'exception ; le fractionnement de la batterie ne continue qu'à être toléré pour certaines circonstances toutes particulières. L'emploi de l'artillerie par pièces isolées est formellement interdit dans tous les cas.

Le Projet de règlement dont je viens de parler a été établi en exécution d'un ordre du général Billot, qui prescrivait de condenser en un volume de 400 pages la matière éparsée dans les *Bases générales de l'instruction* (114 pages), dans les « Théories » à pied (147), d'artillerie (214), à cheval (100), de batteries attelées (305), ainsi que dans l'*Instruction sur le service de l'artillerie en campagne* (98). Comment est-on parvenu à compimer ces 978 pages en 400 ? Par des éliminations, d'abord, et ensuite par l'adoption de principes nouveaux qui ont permis de beaucoup simplifier le texte, qui permettront surtout d'abréger considérablement l'instruction. L'exposé en serait intéressant, mais cette chronique est déjà bien longue et j'ajourne la suite au prochain numéro.

<sup>1</sup> C'est-à-dire où chaque pièce tire 15 coups par minute. Je note ce chiffre qui est assez différent de celui (25) que j'ai indiqué tout à l'heure comme provenant de mes propres observations.

**CHRONIQUE ITALIENNE***(De notre correspondant particulier.)*

Le général Pelloux, président du conseil. — L'uniforme des officiers. — En Afrique. — Petites nouvelles.

J'ignore l'impression que peut avoir produite sur les lecteurs de la *Revue* la nomination d'un général à la présidence du Conseil des Ministres. Cette nomination aura, à coup sûr, fourni un thème à l'imagination de ceux qui suivent attentivement les phases politiques des Etats et qui veulent, à tout prix, s'en rendre compte. Je rappelle qu'il y a environ un an, quand, au Ministre des postes et des télégraphes Stephan, l'empereur d'Allemagne donna comme successeur le général Podbielski, plusieurs journaux italiens et étrangers ont voulu voir une alarme causée par le socialisme, à la cour de Berlin. On a cru deviner, dans la nomination du général de Podbielski, le début d'une politique soldatesque et de répression par laquelle l'empereur se proposait de tenir tête au flot montant des idées nouvelles. Si vos lecteurs avaient jugé de la même façon la solution de la crise italienne, je me permettrais de leur dire qu'ils auraient été dans l'erreur.

La nomination du général Pelloux à la présidence du Conseil a bien été déterminée indirectement par les émeutes révolutionnaires; elle n'a cependant pas été l'unique et indispensable remède aux maux dont l'Italie est atteinte. Il faut chercher la raison du choix de Pelloux plutôt dans la nécessité d'avoir à la tête du gouvernement une personnalité assez marquante pour adoucir les frottements qui existaient entre les groupes des représentants de l'Etat. Or, au moment de la perturbation générale, les qualités de chef de gouvernement se trouvaient admirablement réunies en la personne du général Pelloux. Aussi sa nomination a-t-elle été accueillie avec la plus grande faveur par tous les partis de la Chambre et de la presse. Il rencontra tout de suite la sympathie générale par la franchise avec laquelle il composa le nouveau cabinet et par son habileté à réconcilier entre eux les divers groupes de la gauche, depuis longtemps divisés. En outre, il réussit à résoudre en fort peu de temps la situation embarrassante dans laquelle se trouvait l'Italie.

Le général Pelloux naquit en 1839 en Savoie. Il fut élève de l'académie militaire de Turin, et en sortit en 1857 comme sous-lieutenant d'artillerie. Trois ans après, il était capitaine, âgé à peine de 21 ans. Il fit les campagnes de 1859, 1860, 1866 et 1870. C'est lui qui en 1870, au siège de Rome, commandait les deux batteries d'artillerie, qui ouvrirent la fameuse brèche de la Porta Pia.

En 1885, le général Pelloux était nommé major-général. Après avoir commandé pendant quelque temps une brigade d'infanterie, il remplit les

fonctions d'inspecteur général des Alpins, qui lui doivent, en grande partie, leur organisation actuelle.

Comme homme politique, le général Pelloux a été député de Livourne de 1881 à 1896, époque à laquelle il fut nommé sénateur. Il fut à plusieurs reprises ministre de la guerre, dans deux ministères di Rudini et dans le ministère Giolitti. Le général Pelloux est un homme de très haute valeur, remarquablement intelligent et instruit, militaire énergique. Comme beaucoup de Savoyards, qui ont opté en 1860 pour l'Italie, il a passé plusieurs fois pour être plus Italien que les Italiens.

Le programme de gouvernement présenté par Pelloux ne porte aucun changement essentiel dans l'orientation politique et militaire du gouvernement, ni dans le budget de la guerre et de la marine.

Actuellement les Chambres sont fermées. On attend le nouveau président à l'œuvre au mois de novembre prochain. Personne ne doute de son habileté et tout le monde convient qu'il ne sera pas inférieur à ses prédécesseurs ; je crois cependant ne pas me tromper en laissant entrevoir que lorsque le calme régnera de nouveau parmi les partis de la Chambre, Pelloux devra résigner ses fonctions. Même s'il « *s'avocatisait* », il sera naturellement toujours un soldat, et à une Chambre d'avocats et de lettrés, il paraîtra humiliant d'être dirigée par un soldat. Voilà ce qui sans doute coalisera les partis contre lui et déterminera sa chute.

— Fortes chaleurs, peu de nouvelles, voilà le bilan des dernières semaines ! La cour est à Monza, les Chambres et les bureaux chôment, et tous ceux qui le peuvent se sont enfuis à la campagne ou à la mer ; aussi beaucoup d'officiers sont-ils en congé.

Cette année, comme je vous l'écrivais dans ma dernière chronique, les manœuvres de campagne n'auront pas lieu. Cependant à Rome et dans toutes les garnisons où cela sera exécutable, nous aurons des manœuvres dites de *Presidio*, auxquelles prendront part des détachements combinés d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie.

A l'occasion de ces manœuvres et des manœuvres en général, on voit chaque été renaître dans les journaux militaires l'éternelle question de la tenue d'été. Cette année, on a discuté et écrit plus encore que de coutume, sans qu'il paraisse, hélas ! qu'on nous ait entendu plus ou écouté mieux.

Eté et hiver, en service ou en promenade, aux manœuvres et au repos, toujours et partout, l'officier a la même tenue. En service et aux manœuvres, cette tenue devient plus gênante encore par le port du revolver, du manteau en bandoulière, et du sac renfermant les objets de toilette.

Vieille question que celle de l'uniforme, me dira-t-on ; elle a donné et donne lieu à de vives discussions, et comme toujours, quand on discute, on n'aboutit à rien ; qui connaît cet uniforme comprendra « la chaleur » avec laquelle chaque année la question revient au tableau.

Encore s'il ne s'agissait que de son porter en été. Il y a plus : en campagne, l'uniforme des officiers est si différent de celui des soldats qu'il offre un but marqué aux coups de l'ennemi. A suivre la discussion, il paraît que des motifs d'économie et de santé sont combattus par des raisons d'esthétique qui, à leur tour, auraient un contre-coup sur la discipline.

Il semblerait vraiment, en raisonnant comme le font nos gros bonnets, qu'il soit impossible de concilier la légèreté et la commodité d'une tenue de campagne avec l'élégance et l'esthétique qui, au dire des détracteurs de cette tenue, auraient une importance extraordinaire sur la discipline.

Il est indéniable que l'uniforme de l'officier, la façon dont il le porte, produisent une certaine influence sur l'âme simple du soldat et peuvent concourir à augmenter le prestige que doit exercer le chef; mais il existe, pour changer l'uniforme, des raisons si péremptoires que toutes les autres doivent passer au second plan.

Nous avons vu, en Afrique, dans tous les engagements, les officiers tomber les premiers, non pas seulement parce qu'ils étaient toujours en première ligne, mais parce que leur tenue se différenciait tellement de celle de la troupe que dès le commencement de l'action, les Abyssins visaient d'abord l'écharpe bleue des officiers; le plus souvent, ces braves, avant de tomber eux-mêmes, voyaient tomber autour d'eux les soldats qui les entouraient sous le coup des balles destinées à leur chef. Il est inutile d'insister sur l'influence et la présence de l'officier pour la réussite d'un combat; tout le monde la connaît. Ménélik lui-même ne l'ignore pas; aussi dans toutes les batailles auxquelles, par salutaire prudence, il ne prend pas part en personne, se fait-il représenter par son *vice-Ménélik*. Cet homme est un officier quelconque qui a avec le négus une ressemblance frappante. On lui octroie, cela va sans dire, les insignes royaux, sans oublier le grand parasol rouge qu'on voit de partout; le stratagème suffit pour suggestionner l'âme simple des combattants et pour leur inspirer le courage et l'ardeur à la bataille.

Sans doute, la mort glorieuse d'un officier aura un grand effet sur ses soldats qui, dans leur enthousiasme et dans le désir de venger leur chef, redoubleront d'ardeur et ne craindront pas de mourir; cet effet ne sera cependant pas comparable à l'influence qu'aurait eue l'officier resté à son poste et conduisant sa troupe jusqu'à l'issue de la bataille. Mais voilà, on aura beau répéter sur tous les tons les inconvénients et les dangers de notre uniforme, on attendra longtemps encore qu'un changement intervienne!

— Je viens de parler de l'Afrique; celle-ci fait moins parler d'elle. Depuis longtemps, c'est-à-dire depuis que M. Martini a été nommé gouverneur de la colonie d'Afrique, on ne sait guère ce qui s'y passe. Il semble que la politique du gouverneur soit celle d'un scrupuleux et sépulcral

silence. On a appris par les gens qu'on rapatrie qu'un vif mécontentement règne dans le corps d'officiers. Le gouverneur se serait entouré de journalistes et leur aurait donné les meilleurs emplois qu'à l'origine on faisait occuper par les officiers. L'antagonisme de la plume et de l'épée se perpétue même là-bas.

— Un changement a été introduit dans le corps du commissariat. On a aboli les grades de sous-lieutenant et de lieutenant et on transfère dans l'infanterie et dans le corps de la comptabilité les officiers qui occupaient ces grades au commissariat.

— La loi qui devait militariser les employés de chemins de fer et que présentait le général Afan de Rivera a été favorablement accueillie par la Chambre et a de suite reçu force de loi. On a bien trouvé à la Chambre que la privation du droit de vote des employés militarisés, pendant leur rappel sous les drapeaux, était injuste, et que cette disposition pourrait servir au gouvernement de puissante arme électorale, en supprimant d'un coup un très grand nombre de voix au parti de l'opposition, auquel appartiennent la plupart des employés; mais, en définitive, la Chambre a passé outre.

— Afin de vous donner une idée de la gravité des émeutes du Milanais, j'indique le nombre des morts et des blessés pendant les journées des 6, 7, 8 et 9 mai dernier. Ces chiffres sont ceux des documents officiels parvenus au ministère de la guerre. Ont été tués : un soldat du 92<sup>e</sup> régiment d'infanterie, un policeman; blessés : 4 officiers, 44 soldats, 3 policemen.

— La compagnie cycliste, dont je vous parlais dans une de mes précédentes chroniques, poursuit ses essais et ses expériences. La compagnie est composée de bersaglieri, son chef est un capitaine d'infanterie. Il semble qu'on n'a pas encore choisi ni trouvé un type de machine satisfaisant à tous égards, mais la solution est proche.

---

## CHRONIQUE BELGE

**Essais d'artillerie.** — Comme en Suisse, on s'occupe aussi en Belgique de la transformation du matériel d'artillerie de campagne en canons à tir rapide et de la création de batteries de mortiers qui seraient attachés aux divisions d'armée.

Le colonel Hellebaut, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre de Bruxelles, jouit parmi les constructeurs de canons d'une juste notoriété. Le fils de ce technicien émérite est un jeune capitaine d'état-major qui a, dans son pays, un renom de savoir militaire.

Une conférence de garnison du capitaine adjoint d'état-major Hellebaut peut passer comme reflétant la pensée personnelle du directeur de l'artillerie. Les conclusions de la conférence faite aux officiers de la garnison de Bruxelles ont l'avantage de montrer au public militaire où en est la transformation de l'artillerie d'un Etat neutre qui veut pour se défendre se mettre à l'unisson des grandes puissances.

Voici, d'après la *Revue de l'armée belge*, les termes de ces conclusions. Il est intéressant en Suisse de les connaître puisque les circonstances de la Belgique ont beaucoup d'analogie avec les nôtres.

« ... Les canons à tir rapide de campagne répondent à un double besoin :

- » 1<sup>o</sup> Plus grande mobilité pour l'artillerie ;
- » 2<sup>o</sup> Tir plus rapide.

» ... Les propriétés balistiques des canons à tir rapide de 7,5 cm. peuvent être égales à celles de nos canons de 8,7 cm. actuels qui donnent un poids trop considérable pour la voiture-pièce chargée et pour la voiture-caisson.

» L'observation du tir étant facilitée pour le calibre de 7,5 cm. par l'emploi des poudres fumigères pour le chargement des projectiles, la recherche de la distance et le réglage du tir se feraient au moins aussi facilement et plus rapidement que maintenant. En tout cas, la conduite du tir serait infiniment plus rapide et produirait l'effet de véritables « rafales » demandé par le colonel Langlois.

» Un seul exemple suffit à le prouver : aux expériences de Thoune (octobre, novembre 1896) le canon à tir rapide présenté par la Société Cockerill prouva une vitesse de tir de plus de 50 coups par minute.

» Que dire et que penser de l'avenir en comparant ces vitesses colossales à celle de notre canon tirant 3 à 4 coups pendant le même temps ?

» On l'a vu, tout s'accorde pour réclamer la transformation de notre matériel de campagne en batteries à tir rapide.

» Aussi, le département de la guerre n'a-t-il pas hésité, non seulement à mettre à l'étude en 1894, à notre fonderie royale de canons, la question d'un nouveau matériel de campagne, mais à s'adresser, en outre, l'an dernier, à la Société Cockerill et aux principaux constructeurs de matériel de guerre à l'étranger, pour obtenir leur participation à des expériences complètes en Belgique.

» Aux maisons étrangères, il a été stipulé que l'adoption éventuelle de leur matériel était subordonnée à leur acquiescement à le construire entièrement en Belgique.

» Notre gouvernement, comme on le voit, s'est ainsi réservé de faire profiter l'industrie belge de ses commandes.

» La Société Cockerill, les usines de Saint-Chamond, du Creusot, de Châtillon et Commentry, les établissements Cail, la firme Skoda de Pilsen, ont annoncé leur intention de prendre part aux expériences.

» Des essais ont même déjà été entrepris à Brasschaet à l'heure qu'il est avec du matériel provenant de la Société Cockerill et des usines de Saint-Chamond.

» Voilà où en est en Belgique la question des canons à tir rapide.

» Mais, d'autre part, la nécessité d'atteindre les troupes abritées, le danger qu'il y aura en certains cas de tirer à trajectoires tendues par dessus sa propre infanterie, le grand avantage que l'on peut retirer du tir indirect au-dessus des couverts et, enfin, la nécessité de combattre par une artillerie de même nature, les batteries d'obusiers avec lesquels nous attaquerait nos voisins, tout cela rend urgente l'adoption soit de mortiers, soit d'obusiers de calibre aussi élevé qu'il est possible, sans dépasser les conditions de mobilité indispensables en campagne.

» Quant au nombre de ces pièces, de ces batteries, il serait assez difficile de le déterminer en ce moment où aucune des grandes puissances n'est encore bien fixée sur un chiffre à adopter.

» Peut-être l'artillerie à tir courbe « d'armée » serait-elle la solution dans notre petit pays où l'armée entière n'est, à proprement parler, qu'un corps à 4 divisions. D'autant plus que le réseau routier extrêmement développé de la Belgique permettra toujours la marche sur deux colonnes peu profondes, même sur un front très restreint.

» Cela concorderait avec l'organisation par corps d'armée que semblent adopter les puissances et, dans ce cas, un groupe de 2 ou 3 batteries d'obusiers pourrait, pensons-nous, suffire à nos besoins.

» Quoi qu'il en soit, il est incontestable que les canons à tir rapide d'une part, les obusiers ou les mortiers d'autre part, sont la seule expression désormais possible pour l'artillerie de campagne.

» Nos voisins travaillent à cette double transformation dans le plus grand secret. Si même elle n'était pas jugée chez nous indispensable pour elle-même, tout au moins devient-elle une nécessité morale comme l'a été le fusil à répétition il y a quelque temps.

» La paix armée qui ruine l'Europe a pour conséquence de forcer chaque puissance à surenchérir sur l'innovation du voisin.

» En présence de cette lutte acharnée, il serait téméraire au neutre de rester immobile : la confiance en leurs propres moyens, seule force des petits Etats, dépend de la comparaison entre l'activité des grands pays et le mouvement qui les anime eux-mêmes, dans ce qu'on appelle la voie du progrès !

» La Belgique, quoique si riche, ne consacre que peu de ressources à son armée, malheureusement, et l'artillerie lui a déjà coûté beaucoup.

» Mais il est à remarquer combien cette arme est devenue importante depuis son origine.

» ... La guerre de 1870 prouve péremptoirement que rien ne sera possible désormais pour le pays dont l'artillerie serait inférieure à celle de l'adversaire.

» Cette importance sera plus considérable encore sur les champs de bataille de l'avenir où des armées jeunes et inexpérimentées, formées de recrues à peine dégrossies sous les drapeaux et de réservistes déshabitués de la discipline, seront promptes à la panique et auront besoin du soutien immobile et imposant que leur donneront les batteries.

» Aussi, ne sont-ils pas perdus l'argent et les soins qu'un pays consacre à son artillerie, surtout quand ce pays semble prédestiné plus spécialement à la défensive.

» Si l'infanterie a l'importance du nombre et la mission la plus glorieuse, puisque l'assaut seul donne la victoire, elle a aussi l'avantage d'être l'arme la plus économique et la plus facile à former. On peut trouver et instruire des hommes plus facilement que l'on ne crée une cavalerie et plus rapidement aussi que l'on ne crée un système de bouches à feu. »

La *Belgique militaire* annonce que les expériences de canons à tir rapide sont actuellement en voie d'exécution au polygone de Brasschaet. Elles portent sur le matériel Darmancier de Saint-Chamond, sur le Nordenfelt des usines Cockerill et sur le Schneider et le Schneider & Ganet de 1895 et 1897, tous canons de 75 mm.

— — —

## BIBLIOGRAPHIE

*Campagnes de Crimée, d'Italie, d'Afrique, de Chine et de Syrie, 1840-1862.*  
(Un volume in-8°. Prix: 7 fr. 50. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 10, rue Garancière, Paris.)

Le maréchal de Castellane, dont le *Journal*, publié à la librairie Plon, a fait revivre la martiale et glorieuse figure, avait formé plusieurs régiments d'élite et s'était particulièrement appliqué à instruire certains officiers qui gardèrent, pour leur illustre chef, un profond attachement. Plusieurs d'entre eux devinrent ses correspondants et le tinrent au courant, par leurs lettres, des incidents des campagnes auxquelles ils prirent part. C'est ainsi que les maréchaux Baraguey d'Hilliers, Niel, Bosquet, Pélissier, Canrobert, Vaillant, que les généraux Changarnier, Cler, Mellinet, Douai, etc., ont raconté au maréchal de Castellane, leur chef et leur ami, les épisodes et les guerres de Crimée, d'Italie, d'Afrique, etc. C'est le recueil de ces correspondances, si précieuses comme documents historiques et si émouvantes, qui vient de paraître. C'est là de l'histoire vécue, de l'histoire vivante, écrite par des soldats, souvent sur le champ de bataille, et dans tout le feu de l'action.